Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260325-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 2 mars 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **27**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Louis HUBERT), **Pierre-Yves TANVET** (procuration à Céline THEUREAU), **Dominique SÉVIN** (procuration à Christelle HOUIZOT), **David FROGER** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN).

Excusé(e)s : Karine PIQUET, Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.03.25 - JEUNESSE – Organisation d'un camp d'été d'ados du 06 au 10 juillet 2026 entre les communes d'Acigné, de Brécé (avec Léo Lagrange Animation) et de Noyal-sur-Vilaine – Convention de partenariat

Présentation : Gilles DETRAIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse en date du 11 février 2026 ;

Dans le cadre de leurs activités d'été, les services Jeunesse des communes d'Acigné, de Brécé (par le biais de l'association Léo Lagrange Animation agissant pas délégation de service public au nom de la ville de Brécé) et de Noyal-sur-Vilaine sont partenaires pour l'organisation d'un séjour à Binic Etables sur Mer (22) du 06 au 10 Juillet 2026. Le camp cible 24 jeunes âgés de 14 à 17 ans (8 places pour chaque commune).
Une convention précisant les modalités du partenariat est proposée en annexe.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'organisation d'un séjour de vacances avec la commune d'Acigné et de Noyal-sur-Vilaine et l'association Léo Lagrange Animation au nom de la commune de Brécé du 06 au 10 juillet 2026 à Binic Etables sur Mer ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260325-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT